

Conseil municipal Anglars-Nozac

séance du 23/07/2009

Secrétaire de séance : Philippe Ayzac

Présents : Vincent Bergon, Gérard Jarland, Christiane Verdier, Philippe Ayzac, Thierry Jardin, Christian Galet, Pascal Salanié, Pascal Pavan, Didier Laval, Claude David

Excusé : Eric Laval, le pouvoir est donné à Gérard Jarland

Ordre du jour :

Informations diverses :

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
Plan Communal de Sauvegarde	Thierry Jardin fait un point d'étape de la réalisation du PCS sur la commune d'ANGLARS-NOZAC Cf document annexé à ce compte rendu.		Travail important et mené avec sérieux. Il faut que l'on soit vigilant à ne pas s'inquiéter de certains risques qui, même s'ils sont repérés, ne semblent pas importants.	Les informations seront fournies à Thierry Jardin. Le document sera progressivement mis en forme.
Adhésion Syndicat Intercommunal de Protection Canine.	Le sujet avait été abordé lors du précédent CM sans décision. La difficulté reste la même, à savoir la décision de prendre un arrêté interdisant les divagations et l'impossibilité d le mettre en oeuvre.		Certains membres du CM considèrent que le coût (1,5 € par hbt) reste élevé avec une incertitude quand à l'efficacité des interventions. Le Maire demande à ce que l'adhésion soit prise car depuis la loi de 2008, les responsabilités sont accrues et en cas de difficulté, si une fourrière n'est pas en oeuvre, la responsabilité de la commune pourrait être engagée.	Gérard Jarland propose d'effectuer une recherche pour savoir si d'autres moyens pourraient être mis en oeuvre. Décision reportée au prochain CM.
Alimentation en eau potable	La renégociation est en cours. Il faut que l'on confirme la durée		Proposition de commission ouverture des plis le 9 septembre à 10h.	Confirmation de la décision du CM du 4 mars 2009 de

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
	de la délégation. Pour la tarification, il sera composée de 2 parties : - celle du gestionnaire fixée à un nombre d'euros par m3 et un nombre d'euros par compteur. - celle de la commune qui sera fixée chaque année et sera à estimer en fonction des projets communaux. Lors du précédent CM, un point de débat est apparu concernant le projet d'une tarification progressive de la part communale. C'est à nouveau à l'ordre du jour ce soir, sans que cela soit urgent. Il faut valider le « cadre du contrat de délégation par affermage du service d'eau potable.	Exemple de calcul du prix de l'eau progressif	Cette proposition ouvre le débat sur le prix de l'eau. Deux avis sont exprimés : - le premier concerne la responsabilité d'une commune d'engager une réflexion sur la maîtrise de l'utilisation de l'eau potable. Un tarif progressif peut constituer un moyen sans pénaliser les petits consommateurs et en prévoyant une tarification linéaire pour les acteurs économiques. - le second affirme que cela va surtout profiter aux résidences secondaires et pénaliser les agriculteurs. La proposition linéaire semble plus équitable. Ce qui ressort, c'est que nous sommes obligés de prévoir le remplacement progressif du réseau, que le prix actuel de l'eau (le + bas du département) ne nous permet pas et qu'il est de notre	porter la durée de la délégation à 12 ans au lieu des 10 ans inscrits par erreur sur la délibération. Date de la COM fixée au 9 septembre 2009. Validation du cadre du contrat de délégation par affermage du service d'eau potable à l'unanimité. Validation du compte de gérance eau potable de 2008. Ce débat est difficile et demande à être repris. Cette question est reportée au prochain Conseil Municipal.

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
			responsabilité de laisser un réseau en bon état pour les futures générations. Le principe de l'emprunt ne peut être satisfaisant.	
Achat terrain M Dupuy			Plusieurs rencontres ont eu lieu avec M Dupuy. Sa maison a été vendue. Il y a autour de 14250 m ² en vente au prix de 2,6€/m ² . Le bornage serait partagé à 50% entre le vendeur et l'acheteur.	Décision : Accord à l'unanimité pour l'achat des 14250 m ² de terrain à hauteur de 2,6€/m ² . Autorisation donnée au Maire de solliciter toute subvention pour l'achat de ce terrain.
SPANC	Christiane Verdier donne l'information des difficultés du SPANC pour gérer le paiement des coûts d'intervention. Le budget présente 20000€ d'impayés.		Il est souligné que les informations concernant l'utilité de ce service et son mode de gestion sont peu lisibles. Cela s'apparente à un impôt supplémentaire sans garantie sur l'efficacité sur la qualité de l'eau. La gestion du SPANC semble en plus aléatoire.	
Question diverse 1 : Projet VIVAL	Information sur l'avancée du projet		Information donnée sur le risque de concurrence avec le projet porté par Milhac	Se rapprocher des communes voisines.
Question diverse 2 : Projet Coop	Information sur l'avancée du projet		Le projet a pris du retard essentiellement lié à l'intervenant qui a mené l'étude. La décision a été prise par la communauté de communes HB d'accompagner ce projet et de désigner un Maître d'Ouvrage qui aura pour	

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
			mission de répondre aux attentes de l'entreprise dans le budget voté.	
Question diverse 3 : Pique nique du 6 septembre				Même organisation que l'année passée. Philippe Ayzac coordonne l'organisation.
Question diverse 4 : Préparation de l'accueil randonnée pédestre du 13 septembre				G. Jarland, P. Salanié, P Pavan, P Ayzac, T. Jardin se retrouveront pour organiser cette journée.
Question diverse 5 : ALSH	Point sur l'avancée du projet			Reporté au prochain CM
Question diverse 6 : Demande de devis à M Dupré				Reporté au prochain CM
Question diverse 7 : Cession de l'ancien ordinateur de la mairie.	Isabelle Lanio et Eric Laval ont demandé s'il pouvait récupérer l'ancien ordinateur de la mairie		Il est procédé à un tirage au sort.	L'ordinateur est attribué à Eric Laval pour la somme de 100€.
Question diverse 8 : Délibération sur l'affectation du résultat	Nouvelle délibération qui annule et remplace celle du 4/08/2009			Adoption à l'unanimité.

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions